

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

La ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51 ;
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2025 ;
- Vu l'arrêté du 27 janvier 2025 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section Langues vivantes étrangères : Anglais, pour la session 2025 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres de jury,

ARRETE

Article 1 : Est nommée pour l'épreuve écrite d'admissibilité intitulée Traduction (104A Thème / 104B Version) du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Marielle SOLER
Professeure agrégée

Académie de TOULOUSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 10 mars 2025

Pour la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU